



V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N°: 021/15/1015/10

BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
0494/524300

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 36/1011 rue de Tervuren 600 Charleroi

PROPRIETAIRE : _____

Adresse : _____

DEMANDEUR : _____

Adresse : _____

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

TVA ou CI : _____

EAN : over
Ref.: _____ Compteur n° placé
Index : _____

Date du contrôle : 15/10/13 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : Appartement

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.88 RGIE art. 86 - 1.1.88

Raccordement : Tension 230 V H Protection raccordement 40

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 40A 0,3A

Type électrode de terre : bouclé - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 7 ; Nombre de circuits term. : 6 ; RA : 15 Ohm ; RI tot 5 MOhm

Facteurs d'influences externes : _____

DESCRIPTION : 40A 0,3A Taux -

40A 0,03A Taux -

voir schémas ci-joints R611

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : Neant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE	
N° de _____	_____
N° de _____	_____
N° de _____	_____
N° de _____	_____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 15/10/13 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

021/15/1015/10
Le directeur,





02/13/03/11

BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
0494/574902

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : *36/37 Rue
Louvaine 6000 Charleroi*

PROPRIETAIRE : _____
Adresse : _____

DEMANDEUR : _____
Adresse : _____

INSTALLATEUR : _____
Adresse : _____

TVA ou CI : _____

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n° *placé*
Index : _____

Date du contrôle : *15/10/13* Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 2.6.2008) (RGPT art. 262) (B.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : *Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux*

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.88 RGIE art. 88

Raccordement : Tension *230 V 4* Protection raccordement *40*

Câble aliment, tableau. princ. : *4 X 10* mm² Inter.gén. : type *40A 0,3A*

Type électrode de terre : *boucle - barres - piquets - conducteur horizontal* Schéma : *TT*

Nombre de tableaux : *1* ; Nombre de circuits term. : *6* ; RA : *15* Ohm; RI tot *5* MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION :

40A 0,3A Taux

40A 0,03A Taux

*Voir schémas ce pointi RBT
ATT*

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES :

Neant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
DATE
LE RESPONSABLE DE L'INSTALLATION
DATE
LE VISITEUR
DATE

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le *15/10/2013* (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

02 P. M. M. A. C. Le directeur

